

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 1 (1898)

Heft: 33

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le Joueur

Autor: Tesson, François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248118>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

—
a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

—
a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

Jean de Fleckenstein éprouva un refus et, voyant qu'il serait obligé de recourir à la force pour rentrer en possession de ses droits, mit sur pied 1200 cavaliers qu'il plaça sous les ordres du comte Jean de Thierstein. Le succès fut favorable à ses armées. En quelques jours, au mois d'octobre 1424, ses soldats se rendirent maîtres des châteaux et territoires dont il avait en vain réclamé la cession. Le 26 octobre fut conclu un armistice qui devait durer jusqu'au 25 février 1425. Des négociations de paix eurent lieu, mais Thiébaud les traîna en longueur et en profita pour continuer ses armements. Les hostilités éclatèrent de nouveau au commencement de novembre 1425. Les troupes de l'évêché marchèrent contre Héricourt et assiégeaient depuis deux jours lorsque la garnison mit le feu à la ville et se retira dans le château qui dut se rendre le 11 novembre. Six cents hommes de Bienne et de Neuveville faisaient partie de l'expédition. On ignore le chiffre du contingent que la courtine de Bellelay avait dû fournir.

Grâce aux bons offices du comte Jean de Fribourg la paix se conclut le 6 mai 1426. St-Ursanne, Chauvelier, Spiegelberg et Roche d'Or, restèrent à l'évêque qui, de son côté, dut verser à Thiébaud une somme de 10,000 florins.

Pour couvrir les frais de cette campagne, un impôt fut prélevé sur les gens de l'évêché. Tous payèrent volontiers, car on savait que la campagne n'avait été entreprise que dans l'intérêt du pays.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 4

LE JOUEUR

PAR

FRANÇOIS TESSON

Bonne leçon morale

La reproduction de cette Nouvelle n'est autorisée que pour les journaux qui ont traité avec la Société des Gens de Lettres.

I

Le vent soufflait par rafales, et secouait furieusement sur Paris le grésil et les neiges fondues. La nuit tombait, les passants devenaient rares. A peine quelques retardataires, appelés dehors par des affaires pressantes, apparaissaient-ils là et là. Ils glissaient d'un pas rapide pour en avoir plus vite fini avec l'avalanche glacée qui leur tombait sur les épaules.

Un homme cependant faisait exception et

L'abbé Girardin mourut quelques mois après la conclusion de la paix, le 21 septembre 1426.

Jean V de Châtelat. (1426-1434).— Le successeur de l'abbé Heischmann et le vingtième abbé de Bellelay fut Jean de Châtelat. Châtelat, d'où il était originaire, est le petit village qu'on trouve à mi-chemin du Pichoux à Bellelay.

Jean de Châtelat fut un homme de mérite. Le Chapitre général des Prémontrés le nomma visiteur de la circarie de Bourgogne. On appelle circaries les provinces de l'Ordre des Prémontrés. Ceux-ci avaient, en 1331, 29 circaries ou provinces.

En 1428, Jean de Châtelat fit la visite de l'abbaye de Fontaine-André, près de Neuchâtel. L'année suivante, le 4 novembre, il était à Bâle, chez le notaire Pfau auquel il présentait deux bulles, l'une de Jean XXIII et l'autre d'Alexandre V, exemptant les couvents de Prémontrés de la juridiction des évêques et des juges ordinaires de toute redevance envers les rois et les princes. A sa demande, le notaire Pfau lui délivra une copie authentique de ces bulles. (Archives de Porrentruy).

Quelque temps après, il était de nouveau à Bâle. Le Chapitre général des Prémontrés l'avait chargé d'y acheter une maison où devaient se loger les représentants de l'Ordre au concile qui allait s'y tenir.

Le concile de Sienne avait décidé en 1423, dans sa dernière session, que le prochain concile se réunirait à Bâle, sept ans plus tard. Ce concile s'ouvrit le 23 juillet 1431 et tint sa première session publique le 14 décembre. L'abbé Jean de Châtelat y parut comme délé-

montait lentement le long boyau tortueux qui, sous les noms de rue de la Harpe et de rue d'Enfer, conduisait alors de la Cité au vieux Montrouge. Il avait trente ans à peine ; mais ses traits hâves et flétris par les chagrins ou les excès portaient plus que cet âge. Un maigre paletot d'éte l'abritait tant bien que mal contre la bise.

Il marchait la tête basse, le corps à demi plié, rasant les maisons, craintif, furtif, et jetant autour de lui ce regard oblique et désiant des pauvres honteux ou des malfaiteurs novices. Il portait un paquet qui de prime abord paraissait ressembler à tous les paquets du monde ; mais à la façon dont il le soutenait sur son bras gauche replié, on devinait aisément que ce fardeau, malgré le haillon qui l'enveloppait, était un objet précieux ou fragile.

Arrivé au carrefour de l'Observatoire, désert et sombre, l'homme s'arrêta un moment ; il releva le front, et respira plus librement.

Était-il donc du nombre de ces êtres qui fuient la lumière et qui ne se plaisent que dans les ténèbres ?

gué de plusieurs abbayes et prévôtes de son Ordre.

L'abbé Jean de Châtelat ne vit point la fin du concile de Bâle. Il mourut à Bellelay le 21 avril 1434, après avoir été revêtu pendant sept ans de la dignité abbatiale.

Pierre IV de Sarothoine. (1434-1439).— Ce fut le Chapitre général de l'Ordre réuni en 1434 qui donna un successeur à Jean de Châtelat. L'élu fut Pierre Martini qui était originaire de Sarothoine dans l'Artois et qui était profès à Vicogne, près d'Arras. L'annaliste de l'Ordre des Prémontrés dit que le choix était bon et que le nouvel abbé fut bien accueilli à Bellelay.

Comme son prédécesseur, Pierre Martini prit part aux travaux du concile de Bâle. Il fut même chargé par l'assemblée d'une mission en France en 1435 (Trouillat V. 321.) Quelle attitude prit-il dans les graves questions qui se débattaient à Bâle et qui préoccupaient alors tous les esprits ? Je l'ignore, mais ce que je sais, c'est qu'au lieu d'aller s'embarquer dans une galère qui voguait à pleines voiles dans les eaux du schisme, il aurait mieux fait de rester dans son monastère pour y maintenir la discipline et pour y conserver l'esprit dont St-Norbert et les fondateurs de Bellelay s'étaient inspirés. Il paraît toutefois que Pierre Martini n'était plus à Bâle quand les membres du concile, se laissant entraîner aux derniers excès en vinrent à porter, dans leur 35^e session tenue le 10 juillet 1439, une sentence de déposition contre le pape Eugène IV, et déjà il était mort quand le 30 octobre, un antipape fut élu dans la personne du comte Amédée de Savoie.

Cependant il avait continué sa route, jusqu'à ce que, parvenu à la moitié du chemin qui de l'Observatoire mène à la barrière d'Enfer, il s'arrêta tout à fait en murmurant :

— C'est ici.

Il avait à sa droite une haute et large maison aux fenêtres uniformes, sombres et silencieuses. A sa gauche, les hautes murailles des jardins de l'Observatoire.

C'était à la maison qu'il avait à faire. L'homme, après l'avoir examiné d'un coup d'œil, alla droit à une certaine partie de la muraille qu'il connaissait sans doute, la palpa durant quelques secondes, puis sa main ayant rencontré un indice révélateur, il poussa un cri : cri de joie ou de douleur ? nul n'aurait su le dire au juste.

Alors, comme effrayé, il recula d'un pas ; se rapprocha de nouveau ; puis enfin, par un mouvement brusque, il pressa un ressort.

Un panneau mobile s'ouvrit par l'effet de la pression et démasqua une ouverture trop étroite pour livrer accès à un homme, assez large pour laisser pénétrer un paquet de moyenne grosseur.

Six mois avant sa mort, Pierre de Sarothoine eut à vider un procès avec ses fermiers de Montignez. On sait que les terres de cette localité appartenaient toutes à Bellelay et que les fermiers du monastère avaient à verser une redevance plus forte que la dîme ordinaire payée par les habitants des villages voisins. De là des sentiments de jalouse, du mécontentement et des murmures. On en vint à un procès. Le 19 avril 1439 un tribunal siège à Charmoille, devant la maison de François Hentzman, pour trancher le différend. Aux débats préside Jean Nerr de Delémont, docteur en décrets (endroit canonique) et doyen de l'église collégiale de St-Pierre de Bâle. Les six juges ou arbitres sont Jean Simon Lapoy, de Porrentruy, prêtre et notaire, Erard Molitor de Delémont, notaire, Jean Eberhard, Lhoste et Bandelier de Delémont, Huguenat Camus de Porrentruy. Sont entendus divers témoins, des religieux de Bellelay et plusieurs habitants de Montignez.

(A suivre)

JECKER, curé.

Notes historiques sur Delle

Voici un petit travail que nous adresse un de nos collaborateurs, sur Delle, la petite cité française, avec laquelle notre pays a toujours eu les meilleures relations. Ce sont des notes historiques empruntées la plupart à Trouillat, et on ne sera pas surpris si presque tous les faits relatés se rapportent plus ou moins directement à des personnes ou à des localités suisses maintenant, mais qui relevaient aux siècles précédents de l'Évêché de Bâle, lequel s'étendait aussi alors sur une bonne partie de la Haute-Alsace.

Le canton de Delle compte trente et une communes, dont voici la liste avec le chiffre de la population en 1886 :

Delle ville 2141, Beaucourt 4369, Boron 284, Bourgogne 1029, Brebotte 275, Bretagne 272, Charmois 206, Chavanatte 180, Chavannes-Grands 428, Courcelles 194, Courtelevant 307, Croix 303, Favrois 415, Fesches-l'Eglise 445, Flôumont 405, Froidefontaine 289, Grandvillars 2184, Grosne 222, Joncherey 473, Lebetain 284, Lepuix 361, Mésiré 804, Montboubon 504, Morvillars 716, Réchésy 1078, Recouvrance 61, Saint-Dizier 630, Suarce 537, Thiancourt 204, Vellescot 110 et Villars-le-Sec 232. En tout 19,952.

La première mention certaine de Delle dans

Il se passa alors une scène étrange.

L'homme prit le fardeau qu'il portait, le fit glisser doucement à travers l'étroite ouverture et, se penchant ou plutôt s'agenouillant à terre sans nul souci de la boue qui l'éclaboussait ou des passants qui le pouvaient remarquer dans cette posture, il colla ses lèvres sur l'objet qu'il abandonnait, et deux ou trois baisers convulsifs retentirent.

— Adieu ! adieu ! murmura-t-il.

Après quoi, il se redressa, et sa main pesa de nouveau sur le ressort.

Le panneau se referma aussi rapidement qu'il s'était ouvert ; mais il ébranla en même temps une sonnette d'alarme dont les tintements aigus retentirent dans l'intérieur de la maison.

A ce bruit, l'homme chancela et fut obligé, pour ne pas tomber, de s'appuyer au mur.

les écrits à nous connus remonte à 728. Le nom de cette ville figure dans un acte passé à Remiremont, par lequel Eberhard, comte d'Alsace, fils d'Albert, donne au monastère de Marbach, près d'Obermorschwihr, plusieurs biens situés dans le duché d'Alsace et en Ajoie. Parmi ces biens ou plutôt ces localités, nous trouvons Delle (*Datira*) située, dit l'acte, non loin de l'église où repose le corps de saint Dizier. Cette abbaye de Marbach venait d'être fondée par saint Firmin, de même que celle de Reichenau non loin de Schaffhouse. L'abbaye de Marbach appartenait au diocèse de Strasbourg, quoiqu'elle se trouvât alors dans le territoire du diocèse de Bâle. Une réclamation eut même lieu en 1447 ; mais Marbach obtint gain de cause et resta exempt de la juridiction de l'évêque de Bâle jusqu'à la sécularisation en 1764 où cette abbaye fut changée en un chapitre de chanoines nobles et transférée à Gœbwiller. Cette donation du comte Eberhard à l'abbaye de Morbach fut ratifiée par un acte passé à Strasbourg en 913 par Conrad I^{er} roi d'Allemagne.

En 1219, nous voyons Otto, chevalier de Delle, et Guillaume son neveu figurer comme témoins dans un acte où Bourcard de Sancey abandonne à l'abbaye de Lucelle toutes ses prétentions sur le domaine de Courtemautry.

Le 15 mai 1226, un projet de mariage existait entre les familles voisines les comtes de Montbéliard et ceux de Ferrette. Thierry III de Montbéliard doit épouser Alix fille de Frédéric comte de Ferrette et recevoir en dot cinquante marcs d'argent. Le comte de Ferrette renonce à ses droits sur le château de Belfort et s'engage à payer deux cents marcs d'argent ou de détruire le château de Montfort pour jurer de l'avocatie de Delle ; dans le cas contraire, celle-ci devrait rester au comte de Montbéliard. Il paraît que le paiement eut lieu, car, en 1275, les comtes de Ferrette avaient l'avocatie de Delle. C'est du moins ce qui ressort d'une transaction par laquelle les frères Ulric et Albert de Ferrette abandonnent à l'abbaye de Marbach leurs prétentions sur les péages du val de Saint-Aimarin ; ils déclarent en outre vouloir protéger, comme de loyaux avoués, les droits, les libertés, les biens et les hommes des domaines d'Oltmgen, de Lutter et de Delle, déclarés appartenir à l'abbaye de Marbach.

En 1232 Otto, chevalier de Delle, Chono son frère et Jacques, avec d'autres encore de ses fils, signent comme témoins un contrat passé devant Ulric, comte de Ferrette, par lequel, les paroissiens de Croix cèdent leurs pâturages à l'abbaye de Lucelle, pendant vingt-huit ans, sous la condition qu'elle fasse réparer leur église qui menace ruines.

Par acte passé à Haguenau cette même année 1232, 31 décembre, l'abbaye de Marbach donne en fief à Henri VII, roi d'Allemagne, le

— Je ne veux pas ! s'écria-t-il. Mon enfant ! rendez-moi mon enfant !

Et il tenta de rouvrir cette poterne si rapidement close, mais il était trop tard. La fermeture était de chêne et le ressort n'obéissait plus à la pression de la main.

— C'en est fait, soupira-t-il avec accablement ; oh ! je suis bien coupable et bien malheureux !

Et, sans oser détourner la tête, il s'ensuit à travers la rue d'Enfer.

Au-dessus de la porte cochère de la maison qu'il venait de quitter étaient tracés en lettres noires ces deux mots :

Enfants assistés.

Et plus bas, à côté du panneau que l'inconnu avait fait mouvoir, ces quatre mots qui donnent le frisson à toutes les mères :

Tour des enfants abandonnés.

L'homme cependant, après avoir descendu

lieu de Delle, sous la condition qu'il le convertisse en bourg ou ville ceinte de murs.

En 1245, l'abbaye de Marbach engage Delle et Saint-Dizier à Guillaume de Roppe pour cent livres estevenantes, qui étaient la monnaie des archevêques de Besançon. La livre estevenante valait quatorze sols neuf deniers de monnaie française, soit environ 0,75 de monnaie actuelle.

Par acte du 2 juin 1272, Jean de Morimont et Agnès son épouse, fille du chevalier Henri de Delle, donnent à l'abbaye de Lucelle leurs possessions sisées à Heimsprung.

En avril 1274 l'abbé de Marbach vend, à titre de fief, au comte Thierry III de Montbéliard le domaine de Delle et les possessions qu'il avait dans huit villages voisins pour la somme de 450 marcs d'argent.

Le 15 mai 1282, Thierry III, comte de Montbéliard, déclare garder pour lui l'avocatie de Delle.

Par acte passé à Fribourg, le 22 avril 1284, Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains, déclare qu'aucun homme propre de l'église de Bâle ne peut obtenir le droit de citoyen dans la ville de Delle, excepté toutefois les hommes inféodés à la dite église qui ne peuvent être privés de ce droit par l'assemblée des citoyens.

Renaud et Guillaume de Delle donnent à l'église de Grandgourt trois chenevières et cinq champs situés à Flormont, et les reprennent en emphytéose pour le cens annuel de vingt-sols, 15 octobre 1295.

En 1302, Johannes, chercis de Delle, signe comme témoin une sentence arbitrale entre l'abbaye de Bellelay et Philippe fils de Guédan, maire à Saicourt.

Dans l'état de revenus dont jouissaient les ducs d'Autriche, landgraves de la Haute-Alsace, en 1430, Delle figure à plusieurs reprises soit comme chef-lieu de canton, soit comme commune. Ces cens sont formés de contributions en seigle, avoine et espèces. Dans ce document, Delle figure aussi comme ville et ayant des familles nobles. Le curé de Delle payait pour sa part 13 sols 10 deniers et un quintal d'avoine. La ville payait 32 livres d'impôt et au moins 15 livres.

(A suivre)

MENUS PROPOS

Gilets de sauvetage. — La catastrophe de la Bourgogne a ramené sur le tapis la question des ceintures de sauvetage.

Beaucoup de personnes ont péri dans ce naufrage, paraît-il, parce que leurs ceintures

la rue d'Enfer et la rue de la Harpe, traversaient les ponts de la Cité et, à travers l'affreux dédale de ruelles qui enserraient à cette époque la tour St-Jacques, gagna la rue St-Denis, qu'il remonta jusqu'au n° 263.

Là, il sonna, jeta en passant son nom à la portière, s'élança dans l'escalier obscur, franchit d'une haleine cent trente-trois marches, et tout en haut, sous les toits pénétra dans une mansarde, où, pour rater mieux, dans un grenier, où, sur un misérable grabat, enveloppé de fragments de couvertures, une femme était couchée.

Hâve, décharnée, mourante, cette femme avait à peine vingt ans ; mais le malheur est un lutteur terrible auquel ni beauté ni jeunesse ne sauraient résister.

(La suite prochainement.)